

Guide utilisateur EPRD-PGFP 2022

Informations à l'ensemble des établissements

Ce document comporte :

- Les principales évolutions du cadre EPRD/PGFP 2022
- Les différentes fonctionnalités disponibles sous Ancre.

Pour toutes questions techniques ou métiers, vous pouvez nous contacter soit via :

- Techniques : ancre-informatique@atih.sante.fr ou plateforme Agora
- Métiers : atih-finance-etab@atih.sante.fr ou plateforme Agora

Guide utilisateur EPRD- PGFP 2022

1.	Évolutions réglementaires de la M21 au 1er janvier 2022	3
2.	Évolutions du fichier liées au cadre réglementaire au 1er janvier 2022	6
3.	Évolutions du fichier non liées au cadre réglementaire au 1er janvier 2022.....	8
4.	Réalisation de l'EPRD sur la plateforme Ancre.....	8
4.1	Sélection de la campagne	9
4.2	Paramétrage de la campagne.....	9
4.3	Présentation de la page d'accueil	11
4.4	Page de saisie des données de la campagne	12
4.5	Import des données à partir d'un fichier plat.....	13
4.6	Saisir ou modifier les données.....	15
4.7	Lien EPRD-PGFP et DM	20
4.8	Dévalidation de l'EPRD	20
4.9	Format du fichier d'import des données.....	20
1.	Nom du fichier	21
2.	En-tête du fichier	21
3.	Lignes du fichier.....	22
5.	ANNEXE	23

1. Évolutions réglementaires de la M21 au 1er janvier 2022

Numéro de compte au 1/1/21	repris dans l'EIB	Numéro de compte au 1/1/22	Libellé de compte au 1/1/21	Libellé de compte au 1/1/22	CRPP	Comptes de résultats annexes										Motivation du changement
						A	B	E	J	L	M	N	P	C	G	
1. Créations de comptes																
Classe 1																
		13186		Subvention d'investissement structurant article 50 (modifié par la LFSS 2022)	x											Distinction de la dotation du volet 1 de l'article 50 destinée à la restauration des marges financières de la subvention d'investissement renouvelable du volet 2 de l'article 50 consacrée aux projets d'investissements structurants
		13986		Subvention d'investissement structurant article 50 (modifié par la LFSS 2022)	x											
Classe 4																
		4651		Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	x											
		4652		Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement	x											
Classe 5																
		588		Autres virements internes	x											
Classe 6																
		6287		Remboursement de frais	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		641174		Indemnité inflation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Indemnité inflation
		641175		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Décret n° 2021-964 du 20 juillet 2021 modifiant le décret n°2020-255 du 13 mars 2020 portant création d'une prime d'intéressement collectif
		641374		Indemnité inflation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		641375		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		641574		Indemnité inflation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		641575		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64164		Indemnité inflation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64168		Autres	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64174		Indemnité inflation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64178		Autres	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642113		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642123		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642213		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642223		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64223		Nouveaux praticiens contractuels en CDI	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact réforme des NPC au 1er janvier 2022
		642231		Rémunération principale	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642232		Indemnités hors gardes et astreintes	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642233		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642313		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642323		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642333		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642353		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642363		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	

Numéro de compte au 1/1/21	repris dans l'EIB	Numéro de compte au 1/1/22	Libellé de compte au 1/1/21	Libellé de compte au 1/1/22	CRPP	Comptes de résultats annexes										Motivation du changement
						A	B	E	J	L	M	N	P	C	G	
1. Créations de comptes																
		64237		Nouveaux praticiens contractuels en CDD	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact de la réforme des NPC au 1er janvier 2022, l'essentiel des NPC seront en CDD, ce qui justifie un nouveau compte bien identifié, en sachant qu'il ne sera plus possible de recruter sur les autres statuts contractuels et attachés même s'ils continuent d'exister
		642371		Rémunération principale	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact de la réforme des NPC
		642372		Indemnités hors gardes et astreintes	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact de la réforme des NPC
		642373		Prime d'engagement collectif	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64284		Indemnité inflation	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		64288		Autres	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Classe 7 Compte de produits																
		731224		Complément de participation forfaitaire (CPF)	x											Réforme du financement des urgences, compte spécifique pour le Complément pris en charge par l'assurance maladie

Numéro de compte au 1/1/21	repris dans l'EIB	Numéro de compte au 1/1/22	Libellé de compte au 1/1/21	Libellé de compte au 1/1/22	CRPP	Comptes de résultats annexes										Motivation du changement
						A	B	E	J	L	M	N	P	C	G	
2. Suppressions de comptes																
		64234	Autres praticiens à recrutement contractuel		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642341	Rémunération principale		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		642342	Indemnités hors gardes et astreintes		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	

Numéro de compte au 1/1/21	repris dans l'EIB	Numéro de compte au 1/1/22	Libellé de compte au 1/1/21	Libellé de compte au 1/1/22	CRPP	Comptes de résultats annexes										Motivation du changement
						A	B	E	J	L	M	N	P	C	G	
3. Modifications de libellés de comptes																
		464	Dettes sur acquisition de valeur mobilière de placement	Encaissements pour le compte de tiers	x											
		465	Créances sur cession de valeurs mobilières de placement	Créances et dettes sur valeurs mobilières de placement	x											
		5113	Chèques vacances	Titres spéciaux de paiement	x											
		628	Prestations de service à caractère non médical	Divers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
		6284	Informatique	Informatique à l'extérieur	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
		64211	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel	Praticiens Hospitaliers	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact réforme des PH au 1er janvier 2022
		64212	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact réforme des PH au 1er janvier 2022
		64243	Rémunérations statutaires et indemnités accessoires des étudiants	Rémunérations statutaires et indemnités accessoires des étudiants hospitaliers	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	
		731171	Dotation annuelle de financement (DAF) - PSY	Dotation annuelle de financement et dotation de sécurisation annuelle - PSY	x											x période transitoire réforme du financement PSY
		731172	Dotation annuelle de financement (DAF) - SSR	Dotation annuelle de financement et dotation de sécurisation annuelle - SSR	x											x période transitoire réforme du financement SSR
4. Créations de titres (EPRD)																
5. Création de chapitres (EPRD)																
6. Modifications de libellé de chapitres (EPRD)																
6421		6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	impact réforme des PH au 1er janvier 2022

2. Évolutions du fichier liées au cadre réglementaire au 1er janvier 2022

Numéro de compte au 1/1/2021	Numéro de compte au 1/1/2022	Libellé de compte au 1/1/2021	Libellé de compte au 1/1/2022	CRPP	Comptes de résultats annexes										Onglets	
					A	B	E	J	L	M	N	P	C	G		
	13186		Subvention d'investissement structurant article 50 (modifié par la LFSS 2022)	x												PGFP TABFIN et PGFP TABFIN hors article 50
6421	6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x		CRP

Numéro de compte au 1/1/2021	Numéro de compte au 1/1/2022	Libellé onglet ETP au 1/1/2021	Libellé de compte au 1/1/2022	CRPP	Comptes de résultats annexes										Onglets
Personnel Médical					A	B	E	J	L	M	N	P	C	G	
64211	64211	PH temps plein (ou médecins temps plein *) et temps partiel	PH	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
64222	64222 & 64223	Praticiens contractuels en CDI	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
64231 (contrat >3 mois)	64231 & 64237 (contrat >3 mois)	Praticiens contractuels en CDD	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
64231/2/3&4 (contrat <3 mois)	64231/2/3/4/7 (contrat <3 mois)	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit (pour les contrats <3 mois)	Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats <3 mois)	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
64241&64242	64241&64242	Internes	Internes + FFI	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
62113	62113 & 62182	Intérim médical	Intérim médical	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
	62152		Personnel médical affecté à l'établissement	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
Personnel non Médical					A	B	E	J	L	M	N	P	C	G	
621 sauf 62113	62111 & 62114 & 62181	Intérim non médical	Intérim non médical	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP
	62151 & 6216		Personnel affecté à l'établissement	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	Onglets ETP

3. Évolutions du fichier non liées au cadre réglementaire au 1er janvier 2022

Création d'un nouvel onglet **Sommaire** permettant d'accéder à chacun des onglets en cliquant sur le lien correspondant.
Ajout des onglets **Analyse EPRD** et **Analyse PGFP** à destination des ARS.

4. Réalisation de l'EPRD sur la plateforme Ancre

Pour accéder à la campagne :

- Se connecter sur la plateforme de saisie ANCRE via cette url : <https://ancre.atih.sante.fr>
- Entrer votre **identifiant** et mot de passe **PLAGE** :

ANCRE

Application nationale compte financier Rapport infra-annuel Etat prévisionnel des recettes et dépenses

La plateforme Ancre recueille les données financières des établissements de santé publics ou à but non lucratif. Elle est utilisée pour la remontée et le suivi de multiples données telles que :

- le compte financier, l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) et les Rapports Infra-Annuels (RIA)
- les Décisions Modificative des EPRD
- l'évolution des dépenses en investissement et exploitation, et des recettes liées aux Systèmes d'Information Hospitalière
- les plans de trésorerie

ANCRE est accessible uniquement aux utilisateurs :

- Etablissements de santé :

Vous avez un compte Plage

Identifiant :

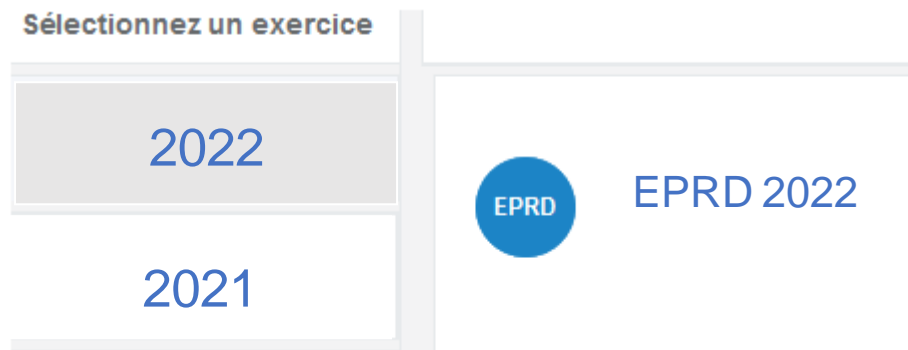
Mot de passe:

SE CONNECTER **EFFACER**

[Vous avez oublié votre mot de passe](#)

4.1 Sélection de la campagne

- Sélectionner l'exercice **2022**, puis la campagne « **EPRD 2022** »



4.2 Paramétrage de la campagne

Bouton « **PARAMETRAGE DE LA CAMPAGNE** » disponible sur la page d'accueil

Paramétrage de la campagne

A cette étape, vous devez sélectionner l'ensemble des budgets présents dans votre établissement. Lors de la première connexion à la campagne, vous devez renseigner le paramétrage propre à votre établissement : budgets, coordonnées, etc... Par la suite, ce paramétrage sera pré-rempli. Il convient de le mettre à jour uniquement si des changements ont eu lieu dans votre structure.

Enregistrez ces informations avant de revenir à la page d'accueil.

Sur cette page, vous avez la possibilité de sélectionner les budgets que vous souhaitez voir apparaître au sein de la campagne. Par défaut, le paramétrage de la campagne EPRD N-1 est repris. Vous pouvez également indiquer si l'établissement a la personnalité juridique.

Sur l'onglet « Contacts et dates de délibération », il convient d'indiquer les informations relatives aux référents de votre établissement pour la campagne. Dans l'onglet « Informations complémentaires », vous avez la possibilité de mentionner l'outil que vous utilisez pour la production de la campagne.

ANCRE \ EPRD Gestionnaire de fichier établissement [Déconnexion](#)

EPRD 2022 DE TEST (000000002) Précédente connexion le 21 novembre 2019 à 15:41:22

Accueil / Paramétrage

Enregistrer

Raison sociale: CH DE TEST Finess: 000000002

Etablissement ayant la personnalité juridique (pour les publics, coché obligatoirement): Pour les publics, coché obligatoirement Etablissement public:

Paramétrage des comptes de résultats | [Contacts et dates de délibération](#) | [Informations complémentaires](#)

Ouverture des Comptes de Résultats Principaux et Annexes

Comptes	Lettres mnémotechniques	Cocher la case pour afficher le CRP correspondant	Cocher la case pour remplir uniquement le compte annexe total (masque les onglets de détail hébergement - dépendance - soins)
CRP PRINCIPAL	H	<input type="checkbox"/>	
Unité de soins de longue durée (USLD)	B	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	E	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maisons de retraite	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - activité sociale	L	<input type="checkbox"/>	
Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - activités de production et de commercialisation	M	<input type="checkbox"/>	
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	N	<input type="checkbox"/>	
Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF	P1	<input checked="" type="checkbox"/>	
	P2	<input type="checkbox"/>	
	P3	<input type="checkbox"/>	
	P4	<input type="checkbox"/>	
	P5	<input type="checkbox"/>	
	P6	<input type="checkbox"/>	
	P7	<input type="checkbox"/>	
	P8	<input type="checkbox"/>	
	P9	<input type="checkbox"/>	
Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes	C	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC)	A	<input checked="" type="checkbox"/>	
Groupement Hospitalier de Territoire	G	<input type="checkbox"/>	

4.3 Présentation de la page d'accueil

The screenshot shows the ANCRE \ EPRD dashboard. At the top, there is a header with the logo and the text "ANCRE \ EPRD" on the left, and "Gestionnaire de fichier établissement" and "Déconnexion" on the right. Below the header, the main content area is titled "EPRD 2022 CH DE TEST (000000002)". A green box in the top right corner indicates the last connection: "Précédente connexion le 21 novembre 2019 à 15:41:22".

The dashboard is divided into several sections:

- User Information (blue box):** Utilisateur : Compte Test ANCRE, Identifiant Plage : 77260, Finess : 000000002.
- Establishment Status (orange box):** Etat établissement : En cours de saisie (dernière saisie le 21/11/2019 à 15:55).
- Controller Status (orange box):** Etat contrôleur : Données non validées.
- Support (white box):** Support: Appui méthodologiques : Agora, Assistance technique : ancre-informatique@atih.sante.fr.

Below these are three main panels:

- Information:** A panel with a dropdown arrow.
- Documentation:** A panel with a dropdown arrow.
- Votre campagne EPRD 2022:** A panel containing a sequence of steps: 1. Paramétrage de la campagne (green button), 2. Saisie des données (blue button). Below this is a tip box: "Tip Ceci est une application web. Nous vous conseillons de sauvegarder vos données toutes les 10 minutes environ".

Annotations with arrows point to specific elements:

- A box on the left: "Zones d'information sur l'état d'avancement de la campagne côté « Etablissement » ou « Contrôleur régional »" with arrows pointing to the Establishment and Controller status boxes.
- A box at the bottom: "Accès au processus de saisie en vigueur jusqu'alors" with an arrow pointing to the "Saisie des données" button.

4.4 Page de saisie des données de la campagne

EPRD 2022 Feuille de calcul

Enregistrer Valider EPRD seulement Tout valider Recalculer ✖ ✎ Pour exporter sous Excel, cliquez sur l'icône Excel

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Importer

Utilisez les ascenseurs pour naviguer dans la page et entre les onglets

- A** Générer le fichier Excel avec vos données saisies
- B** Valider EPRD seulement
- C** Valider toutes les données (EPRD et PGFP)
- D** Les cellules avec un cadenas ne sont ni saisissables ni modifiables. Elles comportent souvent des formules de calcul.
- E** Pour afficher un onglet, cliquez sur l'onglet correspondant

CRP H		
A	B	C
1 Lignes	Réalisation 2019	Compte anticipé 2020
2 PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES		
3 Titre 1 - Charges de personnel	1 032 466 416.65	1 056 619 704.00
4 621 - Personnel extérieur à l'établissement	5 815 226.73	9 040 355.00
5 631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	61 345 565.33	63 518 541.00
6 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	32 815 878.71	33 335 565.00
7 641 - Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	123 135.49	130 631.00
8 6411 - Personnel titulaire et stagiaire	421 076 207.24	427 296 485.00
9 6413 - Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	21 780 656.13	23 818 303.00
10 6415 - Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	58 119 486.45	60 082 995.00
11 642 - Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	48 273 588.28	48 519 242.00
12 6421 - Praticiens temps plein et temps partiel	84 274 291.60	85 597 365.00
13 6422 - Praticiens attachés renouvelables de droit	8 247 398.99	7 512 352.00
14 6423 - Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	23 577 595.10	25 046 922.00
15 6425 - Permanences des soins	14 134 876.91	14 639 812.00
16 6451 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	183 631 545.95	186 358 704.00
17 6452 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	53 362 686.00	55 669 690.00
18 6471 - Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	13 271 603.29	13 494 677.00
19 6472 - Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	1 635 185.86	1 457 740.00
20 648 - Autres charges de personnel (sauf 6489)	981 488.50	1 100 325.00
CRP H	CRP B	CRP B report
	CRP B_soins	CRP B_soins report
	CRP B_dependance	CRP B_dependance report
		CRP B_heberge

4.5 Import des données à partir d'un fichier plat

Cette méthode est utilisable dans le cas où vous souhaitez saisir vos données sous Excel, et également dans le cas où votre établissement utilise déjà un logiciel de gestion financière permettant de créer les données pour la campagne. Vous devez contacter la société éditrice pour qu'elle développe dans leur logiciel la création du fichier structuré importable. Il faut au préalable avoir paramétré votre campagne.

Pour importer des données sur la plateforme, cliquez sur « Parcourir/Choisir un fichier », **A**
Sélectionnez le fichier correspondant puis cliquez sur le bouton où est inscrite la mention « Importer ». **B**



Enregistrer Valider EPRD seulement Tout valider Recalculer X Pour exporter sous Excel, cliquez sur l'icône Excel

Choisir un fichier Aucun fichier sélectionné Importer

CRP H

A	B	C	D	E
Lignes	Réalisation 2020	Compte anticipé 2021	Prévisions 2022	Vérification
1 Lignes				
2 PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES				
3 Titre 1 - Charges de personnel	3 074.17	0.00	0.00	
4 621 - Personnel extérieur à l'établissement	1.00			
5 631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	855.07			

Les caractères suivants ne sont pas autorisés pour permettre l'import des données : retour à la ligne et point-virgule (;)

Si le fichier que vous voulez importer n'est pas conforme, un message d'erreur apparaît.

Si le fichier est conforme, les données présentes dans le fichier texte seront importées dans les cellules correspondantes du dossier de l'établissement et enregistrées. **Attention les données déjà saisies ou importées seront écrasées.**

A noter :


Selon le volume de données à importer, l'import peut prendre plusieurs minutes.

Les contrôles suivants sont réalisés lors de l'import du fichier de données :

- Vérification de l'en-tête :
 - Format correct
 - Finess et exercice correspondent au classeur courant
 - L'en-tête du fichier correspond à ce qui a été saisi dans le paramétrage de la campagne
- Vérification des lignes du fichier :
 - *TAB_DONNEES_EPRD (onglet) existe dans le classeur courant*
 - *CODE_LIGNE existe dans le classeur courant*
 - *CODE_COLONNE existe dans le classeur courant*

Après avoir cliqué sur OK, attendre que les données se chargent sur la page.

EPRD 2022 - Feuille de calcul

Enregistrer Valider EPRD seulement Tout valider Recalculer  Pour exporter sous Excel, cliquez sur l'icône Excel

Choisir un fichier Importer

	A	B	C
1	Chapitres \ Charges	REALISATIONS 2019	COMP ANTIPE
2	PRESENTATION DETAILLEE \ CHARGES		
3	Titre 1 \ Charges de personnel	4 734.67	
4	621 \ Personnel extérieur à l'établissement	1.00	
5	631 \ Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	483.64	
6	633 \ Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	1.00	
7	641 \ Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	1.00	
8	6411 \ Personnel titulaire et stagiaire	1.00	
9	6413 \ Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	437.00	
10	6415 \ Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	699.10	
11	642 \ Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	781.69	

Vous pouvez alors vérifier les données importées et modifier certaines données si besoin (voir ci-dessous).

Une fois la saisie des données intégralement réalisée :

- Générer le fichier EXCEL
- Vérifier les données

Une fois les données validées, votre ARS se basera sur ce fichier pour valider votre EPRD.

4.6 Saisir ou modifier les données

Vous pouvez saisir les données dans la feuille de calcul comme vous le faisiez précédemment dans le fichier excel. Vous pouvez également faire une copier-coller entre une autre application (fichier excel par exemple) et la feuille de calcul en utilisant les touches CTRL+C pour Copier et CTRL+V pour coller.

Une fois vos données saisies, n'oubliez pas d'enregistrer sinon tout ce que vous avez saisi sera perdu. Lorsque vous passez d'un onglet à l'autre, les données sont automatiquement enregistrées.

Les cellules grises et/ou avec cadenas ne sont ni saisissables, ni modifiables. Elles comportent souvent une formule de calcul.

Les cellules jaunes correspondent aux cellules à saisir.

Les cellules blanches peuvent être pré-alimentées par certaines données (historiques, import balance, ...) mais restent modifiables.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi | Importer

CRP H

A	B	C	D	E
Lignes	REALISATIONS 2017	COMPTE ANTICIPE 2018	PREVISIONS 2019	Vérification
2 PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES				
3 Titre 1 - Charges de personnel	3 074.17	0.00	0.00	
4 621 - Personnel extérieur à l'établissement	1.00			
5 631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	855.07			
6 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	1.00			
7 641 - Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	2.00			
8 6411 - Personnel titulaire et stagiaire				
9 6413 - Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	182.62			
10 6415 - Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	632.33			

A La donnée saisie apparaît dans la cellule et à gauche

B **N'oubliez pas d'enregistrer** vos données sinon tout ce que vous avez saisi ou modifié sera perdu

C Vous pouvez générer le fichier excel avec les données que vous avez saisies. Cliquez sur l'icône représentant un classeur Excel.

D Une fois votre saisie finalisée, vous devez **valider** afin que l'ARS puisse à son tour valider vos données.

E Vous pouvez également récupérer le dernier fichier Excel que vous avez généré en cliquant sur Télécharger

Seules les données qui sont sur l'interface Web sont valables et seront validées par votre ARS.

Toute modification réalisée dans le fichier EXCEL téléchargé doit être reportée dans l'interface Web pour être valide.

Lors de la validation, le fichier EXCEL est généré. Vérifier le, votre ARS se basera sur ce fichier pour valider ou non votre EPRD.

- téléchargez le fichier excel en cliquant sur l'icône correspondante. Saisissez vos données dans le fichier excel.
 - Faites un copier (CTRL+C) et coller (CTRL+V) entre votre fichier excel et la page web : avec le bouton gauche de la souris, sélectionnez la plage de données que vous voulez copier à partir de votre fichier excel puis appuyez sur CTRL+C ; Allez ensuite dans l'interface web, positionnez votre souris dans la première cellule (attention cette cellule ne doit pas être une cellule avec un cadenas) et appuyez sur CTRL+V. Vérifiez que les données copiées sont correctes et insérées au bon endroit.
- Ou
- Sur le premier onglet du classeur Excel, cliquez sur le bouton intitulé « **GENERER LE FICHIER D'IMPORT POUR LA PLATEFORME DE SAISIE EN LIGNE** »

PARAMETRAGE DE L'EPRD 2022 initial

GENERER LE FICHER D'IMPORT POUR LA PLATEFORME DE SAISIE EN LIGNE

IDENTITE ETABLISSEMENT

RAISON SOCIALE :				
N° FINESS :			Utilisez-vous un outil spécifique pour la production de votre EPRD ?	NON
Etablissement agant la personnalité juridique ?	NON	Pour les publics, la réponse est oui	Si oui, lequel ?	
Etablissement public ?	OUI		Nom de la société le produisant	
			e-mail de la société	

COORDONNEES DES PERSONNES CHARGEES DU DOSSIER :

	PRENOM	NOM	Fonction	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
1						@
2						@
3						@

PERIODES EPRD - DATES DE DELIBERATION

Exercice en cours	2022	Dates de délibération / réunion des différentes instances	
EPRD	initial	CA	
		CME	
		CTE	
Pour l'exercice 2021		COMPTE ANTICIPE 2021	
Pour l'exercice 2022		PREVISIONS 2022	

OUVERTURE DES COMPTES DE RESULTATS PRINCIPAL ET ANNEXES

Après avoir coché les comptes de résultat que vous souhaitez voir apparaître, veuillez cliquer sur le bouton =>

Attention, les éléments saisis dans un CRP sont pris en compte dans les calculs des différents tableaux de l'EPRD même si les onglets correspondants au CRP ne sont plus affichés.

AFFICHER LES ONGLETS CORRESPONDANTS AUX CRP SELECTIONNES

Votre bloc note s'ouvre avec les informations contenues dans votre fichier excel. [Sauvegarder ce fichier sur votre poste.](#)

```
Output_EPRD_000000002.txt - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage Aide
000000002;2020;1;OUI;REALISE;0;0;0;eEPRD;1.0;ATIH;eprd@atih.sante.fr
Bilan fonctionnel N-2 N-1;10;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;12;PREV_N_1;115068567
Bilan fonctionnel N-2 N-1;13;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;16;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;1811_E;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;20;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;21;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;23;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;26;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;27;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;27;N_2;694889
Bilan fonctionnel N-2 N-1;28;N_2;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;29;N_2;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;481;MOUV_N_1;0
Bilan fonctionnel N-2 N-1;CREANC_DIV;N_2;91515066
Bilan fonctionnel N-2 N-1;CREANC_EXPLOIT;N_2;281599958
Bilan fonctionnel N-2 N-1;IMP_AUTR_TABFIN;MOUV_N_1;114512432
Bilan N-2;102;PAS_NET_N_2;226512578,85
Bilan N-2;102;PAS_NET_N_3;226327462,77
Bilan N-2;10682;PAS_NET_N_2;393617984,93
Bilan N-2;10682;PAS_NET_N_3;356076545,6
Bilan N-2;10685;PAS_NET_N_2;62254167,32
```

- Après l'import :
- Générer le fichier EXCEL
 - Vérifier les données

4.7 Dévalidation de l'EPRD

Attention : Si votre contrôleur a validé vos données, vous n'aurez plus la possibilité de les modifier. Si vous avez besoin de modifier vos données, vous devrez contacter votre contrôleur ARS. L'ARS seule pourra dévalider vos données et vous redonner la main pour correction.

4.8 Lien EPRD-PGFP et DM

Pour pouvoir réaliser une décision modificative (DM), votre EPRD doit être validé par votre ARS.
A noter : les données reprises de l'EPRD dans la DM se mettent à jour à chaque ouverture du fichier DM.

4.9 Format du fichier d'import des données

Le fichier d'import doit être un fichier au format .txt
Ce fichier texte contiendra les données issues de logiciels tiers.
Le formalisme à respecter concerne :

- Nom du fichier (conseillé)
- En-tête : première ligne du fichier
- Lignes de données

Les champs de l'en-tête et des lignes de données sont séparés par des **points-virgules**.
Les valeurs décimales peuvent être saisies avec **le point** en séparateur décimal, ou **la virgule**.
Dans les valeurs textes, ne sont pas autorisés : **les caractères points virgules « ; » ainsi que les retours à la ligne**.

Le formalisme décrit dans le présent document s'applique aux Etats Prévisionnels des Recettes et des Dépenses (EPRD) quelle que soit l'année de l'exercice comptable.

1. Nom du fichier

Les logiciels tiers utilisés pour produire les données de l'EPRD au sein des établissements de santé devront exporter ces données sous la forme d'un fichier texte dont le nom conseillé doit être le suivant :

numfiness_eprd_exercice_date.txt avec :

- *numfiness* : le numéro finess identifiant de manière univoque l'établissement de santé dont sont issues les données
- *exercice* : l'exercice comptable des données produites
- *date* : la date de création du fichier au format jjmmaaaa

Exemple:

970300026_eprd_2022_28022022.txt

2. En-tête du fichier

Cet en-tête représente la première ligne du fichier. Elle doit obligatoirement être présente et contenir des informations générales concernant les données produites.

Elle correspond aux informations présentes dans l'onglet « Parametrages » de l'EPRD

Cet en-tête doit avoir le dessin d'enregistrement suivant :

NUMFINESS;EXERCICE;PERS_JURIDIQUE;TYPE_ETAB;TYPE_EXERCICE;CRP_B_DETAIL;CRP_E_DETAIL;CRP_J_DETAIL ;LOGICIEL_TIERS;VERSION;EDITEUR;EMAIL_EDITEUR

avec :

NUMFINESS : le numéro finess identifiant de manière univoque l'établissement

EXERCICE : l'exercice comptable des données produites

PERS_JURIDIQUE : la personnalité juridique de l'établissement (1 si l'établissement possède une personnalité juridique, 0 si l'établissement est une entité morale)

TYPE_ETAB : type d'établissement (OUI si l'établissement est public, NON sinon)

TYPE_EXERCICE : spécifie si les données de l'exercice N-1 sont des données réalisées (REALISE) ou des données de compte anticipé (ANTICIPE)

CRP_B_DETAIL : indique si le détail (soins, dépendance, hébergement) des données pour les USLD est pris en compte ou non (0 : le détail est pris en compte (CRP_B_soins, CRP_B_dependance, CRP_B hebergement), 1 seul le compte annexe total est pris en compte (CRP_B))

CRP_E_DETAIL : indique si le détail (soins, dépendance, hébergement) des données pour les EHPAD est pris en compte ou non (0 : le détail est pris en compte (CRP_E_soins, CRP_E_dependance, CRP_E hebergement), 1 seul le compte annexe total est pris en compte (CRP_E))

CRP_J_DETAIL : indique si le détail (soins, dépendance, hébergement) des données pour les maisons de retraite est pris en compte ou non (0 : le détail est pris en compte (CRP_J_soins, CRP_J_dependance, CRP_J hebergement), 1 seul le compte annexe total est pris en compte (CRP_J))

LOGICIEL_TIERS : nom du logiciel ayant servi à produire les données incluses dans le fichier texte

VERSION : version du logiciel ayant servi à produire les données incluses dans le fichier texte

EDITEUR : nom de l'éditeur du logiciel ayant servi à produire les données incluses dans le fichier texte

EMAIL_EDITEUR : adresse mail de l'éditeur du logiciel pouvant être contacté en cas de problème

Exemple :

970300026;2022;1;NON;ANTICIPE;0;0;0;eEPRD;1.0;ATIH;eprd@atih.sante.fr

3. Lignes du fichier

Ces lignes contiennent les données à insérer dans le client lourd eEPRD. Elles doivent respecter le formalisme suivant :

TAB_DONNEES_EPRD;CODE_LIGNE;CODE_COLONNE;VALEUR

Avec :

TAB_DONNEES_EPRD : noms des onglets tels qu'ils apparaissent dans l'EPRD (ex. : CRP H, ETP H, PGFP H, Fonds de roulement initial...). Les noms de ces onglets et leur signification sont fournis en annexe du présent document.

CODE_LIGNE : codes identifiant de manière univoque les lignes de saisie de valeurs des tableaux de l'EPRD. Ces codes de ligne sont fournis en annexe du présent document, avec leur intitulé, pour chaque onglet

CODE_COLONNE : codes identifiant de manière univoque les lignes de saisie de valeurs des tableaux de l'EPRD. Ces codes de colonne sont fournis en annexe du présent document, avec leur intitulé, pour chaque onglet

VALEUR : donnée financière ou sociale correspondante (le séparateur décimal peut être la virgule « , » ou le point « . »).

Les règles pour les différents formats de données sont les suivantes :

- Les données au format DATE doivent être exprimées au format « jj/mm/aaaa » ou au format « jj_mm_aaaa »
- Les données au format PERCENT doivent être divisées par 100 (ex. : 0.20 pour 20%)
- **Pour les données textuelles (STRING), ne pas insérer de point-virgule « ; », ni de retour à la ligne.**

Exemple :

Données numériques (DECIMAL) :

F3bis_echeanc_flux_tresorerie;MULT_3_CAP;ECH_1;157862.1

Ou

F3bis_echeanc_flux_tresorerie;MULT_3_CAP;ECH_1;157862,1

Données de date (DATE) :

F3bis_echeanc_flux_tresorerie;MULT_3_CAP;ECH_1;07/03/2020

Ou

F3bis_echeanc_flux_tresorerie;MULT_3_CAP;ECH_1;07_03_2020

Données de pourcentage (PERCENT) :

F3bis_echeanc_flux_tresorerie;MULT_3_CAP;ECH_1;0.25

Ou

F3bis_echeanc_flux_tresorerie;MULT_3_CAP;ECH_1;0,25

5. ANNEXE

Un fichier est fourni en annexe du présent document. Il présente les codes des cellules, les codes lignes et les codes colonnes à utiliser pour réaliser l'import des données sur la plateforme de saisie.

Ce fichier est le suivant :

1. Codes_cellules_EPRD_2022_SSII.xls

Le fichier « Codes_cellules_EPRD_2022.xls » contient les informations suivantes :

- nom_onglet : le nom de l'onglet sur lequel la donnée est insérée
- code : le code permettant d'identifier la cellule où la donnée est insérée
- ligne_libelle : le libellé de la ligne correspondant à la cellule où la donnée est insérée
- ligne_code : le code de la ligne ligne correspondant à la cellule où la donnée est insérée
- colonne_libelle : le libellé de la colonne ligne correspondant à la cellule où la donnée est insérée
- colonne_code : le code de la colonne ligne correspondant à la cellule où la donnée est insérée
- format_code : le format de la cellule où la donnée est transmise

Exemple de fichier texte (extrait)

```
970300026;2022;1;NON;ANTICIPE;0;0;0;eEPRD;1.2;ATIH;eprd@atih.sante.fr  
CRP H;621;REAL_N_2;1240  
CRP H;631;REAL_N_2;1280  
CRP H;633;REAL_N_2;1320  
CRP H;641;REAL_N_2;1360  
CRP H;6411;REAL_N_2;1400
```